

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du 8 février 2021 à 19h00 à la salle du Quartz

Étaient présents : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Florence PORTRA, Jean-Marc NADAL, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Jennifer RENAUDIN, Jean-Pierre TORAN, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Viviane DUBOIS, Audrey FOULQUIER, Aurélien MAZZONI, Céline TAFELSKI, Michel CUPOLI.

Absent : Manuel PEDRO (pouvoir donné à Jean-Charles BALARDY), Bruno VICTORIA (pouvoir donné à Gérard POUJADE).

Secrétaire de séance : Agnès BRU.

Date de la Convocation : le 01/02/2021 / **Date d’Affichage** : le 01/02/2021

Après avoir fait l’appel et ouvert la séance, Monsieur le Maire indique que la délibération 200064 relative à la demande de subvention pour les travaux du Quartz a été modifiée depuis l’envoi de la convocation car des règles ont changé dans la semaine.

CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°200063 (renumérotée 210001 au moment de la signature): APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le maire indique que le groupe Ensemble pour le Séquestre (EPLS) a fait passer une demande de rajouts à apporter au PV du dernier conseil en reprenant mot à mot certaines de leurs interventions en séance.

Il rappelle que comme l’indique le règlement intérieur, les PV des conseils relatent le résumé des échanges car il n’est pas possible de reprendre l’intégralité du discours de chaque élu. Des questions écrites peuvent être envoyées, les réponses seront données au conseil suivant.

Concernant les demandes de rajout :

- délibération 200050 : Aurélien Mazzoni demande à ce que soit rajouté une question sur la fin de la DSP de la crèche. Gérard Poujade indique que cela n’a pas été demandé le 14/12 : Aurélien Mazzoni parlait alors d’Espace Jeunesse.

- délibération 200052 : Céline Tafelski et Aurélien Mazzoni demandent à reprendre l’intégralité de leurs interventions. Le maire indique que l’ensemble de leurs idées ont été résumées dans le PV. Céline Tafelski précise que le résumé paraît parfois décousu et que le texte entier permettrait de mieux comprendre. Gérard Poujade leur propose d’indiquer les idées omises, elles seraient alors rajoutées. Céline Tafelski et Aurélien Mazzoni ne demandent pas d’ajout.

- délibération 200053 : Aurélien Mazzoni demande à rajouter qu’il s’interrogeait sur les travaux de recul du portail dits « engagés » alors que rien n’a débuté. La demande est rajoutée au PV de la séance du 14/12.

- panneaux photovoltaïques : Aurélien Mazzoni demande à rajouter la contradiction de discours dénonçant l’obsolescence programmée en indiquant que les véhicules électriques ne sont pas propres dans leur pays de fabrication, alors que de plus en plus de panneaux photovoltaïques sont implantés sur la commune. Gérard Poujade précise que lors du dernier conseil Aurélien Mazzoni a dit que Greenpeace et la Fondation Nicolas Hulot se positionnaient contre les panneaux photovoltaïques alors que des articles sur leurs sites internet disent le contraire. Aurélien Mazzoni précise qu’il ne parlait pas de la pollution créée par le recyclage des panneaux mais pas leur fabrication. Gérard Poujade répond que ce n’est pas ce qui a été compris lors du dernier conseil et que les deux organismes cités disaient clairement le contraire.

- vidéo-protection : EPLS demande à rajouter ce qu’a dit Monsieur le Maire lors du conseil. Gérard Poujade indique que tout a bien été résumé dans le PV proposé.

- taille de la haie chez un particulier : EPLS demande que soit rajouté qu’Alexis Bru a précisé que la personne concernée était âgée et invalide. Gérard Poujade indique que cette précision n’est intervenue qu’au cours de la discussion car des élus du groupe majoritaire demandaient qui était

concerné par la photo transmise par EPLS. Reconnaisant les lieux, Alexis Bru a donné le nom de la personne et précisé son état de santé. Cela n'était pas une justification à l'intervention du service des espaces verts. D'ailleurs dans la semaine après le dernier conseil et après vérification sur le cadastre, un mail a été envoyé à EPLS pour indiquer que la haie en question se trouvait bien sur le domaine public, EPLS a demandé ensuite RDV avec l'adjoint à l'urbanisme qui les a reçus. Il a été également dit que la commune avait taillé l'autre morceau de haie située dans la partie privée alors que c'est une entreprise mandatée par le propriétaire qui l'a fait.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance précédente (séance du 14 décembre 2020) après avoir rajouté la demande de M. Mazzoni concernant la délibération 200053.

Présentation des décisions prises par le maire depuis le dernier conseil, dans le cadre des délégations de compétences du conseil municipal

Céline Tafelski demande comment sont choisies les entreprises retenues, pourquoi ne pas choisir des entreprises locales par exemple pour les plantations d'arbres, le fleurissement et la batterie du véhicule électrique.

Gérard Poujade : La plupart des devis sont demandés par les services (2 ou 3 devis à chaque fois) et quand une entreprise de la commune propose le service elle est systématiquement consultée.

Alexis Bru précise : Pour les arbres, nous avons consulté des entreprises du coin mais Soubiran est meilleur marché. Pour les tapis de fleurs, seule l'entreprise retenue propose le système sur tapis. Pour la batterie, ce n'est pas une batterie classique mais une batterie d'une voiture électrique et seule l'entreprise retenue la propose.

Gérard Poujade précise que la collectivité prend également conseil auprès de l'association Arbres et Paysages pour ce qui concerne les espaces verts.

FINANCES

Delibération n°200064 (renumérotée 210002 au moment de la signature): DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT (DETR 2021) ET AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LES TRAVAUX DU QUARTZ

Annule et remplace la délibération n°200055 du 14 décembre 2020

Par délibération en date du 14 décembre 2020, nous avons sollicité une subvention auprès de la Préfecture du Tarn pour des travaux de remise en état global du Quartz.

Depuis le dernier conseil municipal, la réflexion sur le projet s'est poursuivie et il s'avère :

- que nous aurons besoin de l'intervention d'un maître d'œuvre pour nous conseiller sur la rédaction du marché de travaux et pour assurer le suivi du chantier
- que nous lancerons préalablement à ces travaux, une étude thermique
- que nous aurons besoin lors de la réalisation de ces travaux d'un contrôleur technique, d'un coordinateur SPS et d'un bureau d'étude accessibilité

Ces prestations peuvent être ajoutées à la demande de subvention.

Par ailleurs nous pourrions solliciter une subvention également auprès du Conseil Départemental du Tarn

Nous ne pouvons prétendre à une subvention de la Région Occitanie pour ces travaux

Voici les dépenses prévues :

ETUDE THERMIQUE	1 100 € HT
PRESTATION MAITRISE D'ŒUVRE (dossier appel d'offres + suivi travaux)	30 039 € HT
MISSION CONTROLE TECHNIQUE	3 500 € HT
MISSION COORDINATION SPS (Sécurité et Protection de la Santé)	2 500 € HT
ATTESTATION ACCESSIBILITE HANDICAPES	500 € HT
TRAVAUX	316 205 € HT
<i>Détail des travaux</i>	
réfection extérieure (parvis, chemin)	77 468 € HT
dalles plafond + peinture intérieure + panneaux protection murale	75 477 € HT
nettoyage et peinture extérieure, reprise des murets	35 485 € HT
retrait de la pergola et mise en place bardage extérieur	12 810 € HT
réparation toiture	4 665 € HT

remplacement des puits de lumière sur toiture	14 320 € HT
Volets électriques	14 468 € HT
changement 4 climatisations	18 327 € HT
changements luminaires (pavés led's)	2 585 € HT
achat grands tapis entrée	1 039 € HT
changement 12 radiateurs électriques	3 892 € HT
cloisons amovibles acoustiques pour grande salle	28 363 € HT
agrandissement local ADMR	26 688 € HT
matériel création placards à l'étage en régie	618 € HT
TOTAL	353 844 € HT

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de travaux de rénovation du Quartz en 2021 et le principe de demande de subventions pour ce projet, et adopte le plan de financement suivant :

Projet : Travaux de rénovation du Quartz	
DEPENSES	RECETTES
Total : 353 844 € HT	Subventions Etat (DETR) : 50% soit 176 922 € Département : 30% soit 106 153 € Autofinancement Commune 20% soit 70 769 € Total : 353 844 € HT

Il est précisé que les travaux feront l'objet d'un marché de travaux alloti et que le lancement de l'appel d'offres de ce marché fera l'objet d'une délibération spécifique

Délibération n°200065 (renumérotée 210003 au moment de la signature) : TRAVAUX DE DISSIMULATION DE RESEAUX EN REGIME URBAIN (20-DU-0002 Dissimulation BT au P05 Les Taillades)

Le SDET a mis en place un programme annuel de dissimulation de réseau des communes en régime urbain. Chaque année, le SDET réalise des travaux pour le compte des collectivités qui participent à hauteur de 60% de l'estimation du montant HT.

La commune a fait appel au service technique du SDET pour étudier l'affaire référencée « Dissimulation BT au P05 Les Taillades ». Le montant estimatif de l'opération est de 60 000 € HT, maîtrise d'œuvre comprise. La participation de la commune s'élève donc à 36 000 € HT, soit 60% du montant HT des travaux.

Jean Charles Balardy explique que ces travaux sont préparatoires aux travaux de reprise de la voirie entre le pont du Séoux et le pont de la rocade, financés sur notre enveloppe communale à la C2A. Albi fera les mêmes travaux sur leur portion allant de la prison au Lidl. Les montants sont en HT car la mairie ne fait qu'abonder le SDET qui prend en charge le reste de la dépense.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la réalisation de cette opération.

Délibération n°200066 (renumérotée 210004 au moment de la signature) : TRAVAUX DE DISSIMULATION DU RESEAU DE TELECOMMUNICATION ELECTRONIQUE (20-DU-0002 Dissimulation BT au P05 Les Taillades)

Le SDET exerce, en lieu et place des collectivités membres, la maîtrise d'ouvrage des travaux de premier établissement et/ou ultérieurs d'infrastructures destinées à supporter des réseaux de télécommunications dans le cadre d'enfouissement coordonné avec celui des réseaux publics d'électricité.

Dans le cadre de l'affaire « Dissimulation BT au P05 Les Taillades », le montant des travaux de dissimulation de réseaux de télécommunications à charge de la commune est estimé à 10 000 € TTC.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la réalisation de cette opération.

3. PERSONNEL

Délibération n°200067 (renumérotée 210005 au moment de la signature) : MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 16 DECEMBRE 2013 RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENTS TEMPORAIRES DU PERSONNEL : ACTUALISATION DES TARIFS

Le conseil municipal approuve à l'unanimité de modifier comme suit les modalités de prise en charge des frais de déplacements temporaires (repas, hébergement, transport) du personnel de la collectivité du SEQUESTRE :

> **Frais de repas** : la collectivité pourra prendre en charge les frais de repas effectivement engagés par l'agent, sur production des justificatifs de paiement, et dans la limite du taux défini par arrêté ministériel (pour information, à ce jour : 17,50 € par repas).

> **Frais d'hébergement** : la collectivité pourra prendre en charge les frais d'hébergement effectivement engagés par l'agent, sur production des justificatifs de paiement, et dans la limite du taux défini par arrêté ministériel (pour information, à ce jour : entre 70 € et 120 € la nuitée selon les régions).

> **Frais de transport** :

- si utilisation de transport en commun : remboursement sur présentation des justificatifs
- si utilisation de son véhicule personnel : remboursement sur la base d'indemnités kilométriques dont le montant varie selon le type du véhicule, sa puissance et la distance parcourue, et est fixé par arrêté ministériel (pour information, à ce jour : entre 0.21 € et 0.5 € du Km). Le remboursement des frais de péage ou de stationnement est prévu sur justificatifs.

Il est précisé que cette base de remboursement sert également pour le remboursement des éventuels frais de déplacements temporaires des élus dans le cadre de leurs formations (délibération n° 200048 du 14 décembre 2020).

4. CRECHE BABILUNE

Délibération n°200068 (renumérotée 210006 au moment de la signature) : DISSOLUTION DU SIVU ACCUEIL PETITE ENFANCE

Gérard Poujade explique : La CAF va baisser l'aide apportée au SIVU pour la crèche, il faut augmenter les participations des communes, Rouffiac et Saliès ne le peuvent pas, il a donc été décidé de dissoudre le SIVU et de recalibrer la crèche à 18 places.

Aurélien Mazzoni demande si les 18 places correspondent aux besoins du Séquestre et s'il est possible d'ajouter une clause dans la DSP pour que les séquestrois ait un tarif préférentiel

Gérard Poujade : la CAF interdit nationalement de proposer des tarifs différents, par contre il est possible de prioriser l'accès au Séquestrois. 18 places signifie environ 30 enfants inscrits puisque tous ne sont pas à temps plein et dans les mêmes tranches horaires.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la dissolution du syndicat intercommunal Accueil Petite enfance, formé entre les Communes de ROUFFIAC, SALIES, et le SEQUESTRE, à compter du 1^{er} août 2021.

Délibération n°200069 (renumérotée 210007 au moment de la signature) : APPROBATION DU PRINCIPE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE LA CRECHE BABILUNE A COMPTER DU 1ER AOUT 2021

Considérant le projet de dissolution du SIVU APE et la fin de la convention de délégation de service public actuelle au 31 juillet 2021, et à la lecture du « rapport de présentation des caractéristiques essentielles d'une DSP » annexé à la présente délibération, il ressort que le principe de l'affermage est le mode de gestion déléguée le plus adapté à la gestion de la crèche Babilune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le principe de ce que la gestion de la crèche sera confiée par délégation de service public à un délégataire compétent selon les conditions fixées par le

document présentant les caractéristiques essentielles du service délégué au sens de l'article L. 1411-4 du CGCT.

Questions complémentaires :

- Vaccins : Gérard Poujade indique que la préfecture nous a demandé de leur transmettre les coordonnées des personnes n'arrivant pas à obtenir un RDV pour le vaccin. A ce jour il est impossible de prendre de nouveaux rendez-vous car pas assez de doses.

- Circuit : Le circuit a été pour la première fois condamné pour le bruit. Le juge a repris les conclusions de l'avocat de la commune.

La mairie conteste que le mur construit soit antibruit (matériaux utilisés et absence d'analyse préalable) même s'il est conforme à la DP déposée au titre de l'urbanisme. La préfecture va faire un contrôle.

Concernant les constructions illégales (au karting), la préfecture n'a déposé qu'en fin d'année le PV au procureur alors que nous avons alerté avant l'été et que le contrôle de la DDT avait eu lieu l'été. La procédure est en cours.

Nous avons reçu les premiers relevés sonométriques après construction du mur et des dépassements importants sont encore constatés.

Nous avons envoyé il y a 2 semaines environ une mise en demeure au circuit de faire cesser le bruit. Le circuit a répondu que nous n'étions pas compétents, la préfète a confirmé que nous l'étions. Après le délai légal nous prendrons un arrêté pour faire cesser les nuisances au risque qu'il soit attaqué par le circuit au tribunal administratif. Si c'est le cas, le TA précisera alors que c'est la préfecture qui est compétente.

Nous assistons à un changement de paradigme : La ville d'Albi évoque les investissements possibles pour une nouvelle destination du circuit.

La condamnation de 80 000 € pour 59 jours d'infractions est peu élevée car 250 € / jour alors que cela peut aller jusqu'à 7 500 € / jour.

Le circuit a fait appel.

La suite des infractions pour les mois suivants reste à instruire par le procureur

Question de Aurélien Mazzoni : Se réjouit que les commissions se réunissent prochainement mais à quoi servent les commissions puisque la DSP crèche arrive en délibération avant d'en avoir débattu en commission ?

Réponse Gérard Poujade : Les commissions auraient dû être réunies plus tôt mais cela n'a pas été possible à cause de la situation sanitaire. L'agence des Maires demande à respecter le couvre-feu pour les réunions non délibératives c'est la raison pour laquelle les commissions se réuniront principalement le samedi. Tout reste encore à écrire pour la DSP, la délibération d'aujourd'hui est administrative car elle lance la procédure mais le contenu reste à discuter en commission.

Aurélien Mazzoni demande pourquoi il n'est prévu que 2 réunions par an.

Gérard Poujade : Pour avoir une visibilité sur l'année, il est proposé de réunir les commissions en février/mars et en octobre. La fréquence est prévue dans le règlement intérieur mais il sera possible de réunir davantage si les sujets le nécessitent.

Aurélien Mazzoni : Des riverains des Taillades se plaignent des voitures garées sur la route lors des vides greniers du GAST tous les dimanches.

Gérard Poujade : Nous avons vu tous les protagonistes : les riverains, le GAST, le bowling. Nous avons mis en relation le bowling et le GAST pour le stationnement. La gendarmerie est systématiquement avertie en amont d'un vide grenier pour venir contrôler si des voitures sont stationnées sur la route.

Question de Michel Cupoli : Nous avons voté une enveloppe de 55 000 € pour reprendre la piste cyclable du rond-point du quartz, les travaux en cours sur la rambarde sont-ils provisoires ? Les frais engagés sont élevés n'aurions-nous pas dû attendre pour faire les gros travaux ?

Réponse Gérard Poujade : La réparation de cette portion est prise en charge en régie car impossible d'attendre la révision du schéma directeur cyclable engagé par l'agglo. L'enjeu du schéma est que les pistes cyclables soient prises en charge par l'agglo. Les projets concernés sont : 1) Rond point près d'Action 2) Quartz 3) Piste à poursuivre vers Bondancie 4) Après le stade jusqu'au cabinet médical 5) Demande de Carlus pour rejoindre Albi à Carlus par le RD84.

Agnès Bru précise que l'agglo a lancé aujourd'hui une enquête sur la pratique de vélo sur le territoire de l'agglo ; cette enquête aidera à la prise de décision.

Jean Charles Balardy dit que les travaux en régie se passent bien et que cela devrait bien consolider en attendant de plus gros travaux.

Gérard Poujade précise qu'au niveau des coûts nous sommes seulement à 1 600 € de bois.

Gérard Poujade clôt la séance en indiquant que le prochain conseil aura lieu en avril pour le budget.

La séance est levée à 19H46